

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 2 avril 2010 à 18h00

Date de convocation : 26 mars 2010

Date d'affichage : 26 mars 2010

L'an deux mil dix, le 2 avril à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Appel Nominatif des Conseillers

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Nicole SORRIAUX, Jean-Louis PAGES, Christine GALANT, Bruno FLACHER, Richard CAMPOS, Marie-Annick ALEXANDRE, Thierry AUFRANC, Thérèse LAIGNELET, Sylvain NICOLE, Jean-Pierre DIVET, Patricia

BERNARD, Clément VERNEDAL, Eric FABBRIZIO, Pascal HEYMES, Claire JABADO, Jean-Paul COURT, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Alfred GRISOT D'ALLANCE.

Procurations :

*Dominique DANCE à Bruno FLACHER
Jean-Pierre OLIVARES à Richard CAMPOS
Pascale MIDOL à Claire JABADO
Nancy CHAMUSSY à Thierry AUFRANC
Jacqueline MARTICHON à Nicole SORRIAUX
Christophe CORP à Sylvain NICOLE
Claire GONDTRAN à Marie-Annick ALEXANDRE
Vincent CERCLET à Nicole ANSIDEI*

Absent :/

Ouverture de la séance :

La convocation a été envoyée le 26 mars 2010 avec l'ordre du jour suivant :

Affaires :

- 1) Budget primitif 2010 – Budget général.*
- 2) Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2010*
- 3) Préparation de la rentrée scolaire 2010-2011.*
- 4) Convention de mise à disposition de terrain à une association communale : TEAM GRAVITY RIDERS.*

- 5) *Renouvellement de la convention Vétérinaire pour Tous pour la gestion des populations félines errantes.*
- 6) *Projet de vente d'un terrain communal – Groupe ARCADE.*
- 7) *Projet « Liaisons douces » - Cession gratuite de terrain (Consorts CLERGUE).*
- 8) *Projet « Liaisons douces » - Cession gratuite de terrain (Monsieur Philippe JOURDAN).*
- 9) *Projet d'échange de terrain – SCI du Domaine de la Valsière/Commune de Grabels.*
- 10) *Projet d'acquisition de terrains – Propriété de Mme Anne KAVEMANN.*
- 11) *Intégration dans le domaine public communal.*
- 12) *Régularisation alignement.*

Informations des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Nomination d'un secrétaire de séance:

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Patricia BERNARD, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du 3 mars 2010

Monsieur Bruno Flacher signale qu'il manque la proposition de Monsieur le Maire pour la nomination de Monsieur Thierry AUFRANC à la commission finances.

Monsieur Pascal HEYMES signale qu'un vote, avec des abstentions, est voté à "l'unanimité" et non à la "majorité".

Monsieur le Maire répond que cela sera rectifié.

Monsieur Pascal Heymes demande s'il est possible d'avoir un compte rendu des conseils d'Agglomération.

Monsieur le Maire propose que cela soit fait pour le prochain conseil d'Agglomération.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour de la séance:

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à la majorité.

AFFAIRE N°1

FINANCES – Budget primitif 2010 budget général

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry Aufranc, Adjoint délégué.

Il rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle doit adopter le budget de la collectivité avant le 31 mars de l'année considérée, sauf disposition particulière. De manière dérogatoire la date limite de vote des budgets et de fixation des taux des quatre taxes directes locales a été repoussée, pour 2010 et 2011, au 15 avril (circulaire IOC B 1004099 C du 23/02/2010)

Le projet présenté, qui s'équilibre à la somme de 5 357 370,00 € en section de fonctionnement et 6 175 000,00 € en section d'investissement, se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	B.P. 2010	FONCTIONNEMENT RECETTES	B.P. 2010
<i>Opérations réelles</i>		<i>Opérations réelles</i>	
011 - charges à caractère général	1 225 400,00	70 – produits de services	228 600,00
012 – charges de personnel	2 570 000,00	73 – impôts et taxes	3 726 620,00
014 – atténuation charges	116 000,00	74 – dotations et subventions	971 050,00
65 – autres charges gestion courante	477 070,00	75 – autres produits de gestion	11 100,00
66 – charges financières	320 000,00	013- Atténuations de charges	100 000,00
67 – charges exceptionnelles	5 000,00	77 – produits exceptionnels	
68 – Dotation aux provisions	8 500,00		
022 – dépenses imprévues	10 000,00		
Total dépenses réelles	4 731 970,00	Total recettes réelles	5 037 370,00
<i>Opérations d'ordre de section à section</i>		<i>Opérations d'ordre de section à section</i>	
023 – virement à la section d'investis.	470 000,00	042 - Travaux en régie	320 000,00
042 – dot. amortissements	155 400,00	Total recettes d'ordre	320 000,00
Total dépenses d'ordre	625 400,00		
		002 – Résultat reporté	
Total dépenses fonctionnement	5 357 370,00	Total recettes fonctionnement	5 357 370,00
INVESTISSEMENT DEPENSES	B.P. 2009	INVESTISSEMENT RECETTES	B.P. 2009
<i>Opérations réelles</i>		<i>Opérations réelles</i>	
16 – emprunts et dettes assimilées	515 000,00	10 – dotations	931 649,00
20 – Immobilisations incorporelles	53 486,00	13 – Subventions	389 500,00
21 – Immobilisations corporelles	1 757 357,00	13 – R. à R	844 515,00
23 – Immobilisations en cours	2 575 096,00	16 – Emprunt	1 000 000,00
20-23- R à R	904 279,00	16 – R.A.R.	750 000,00
27 – Autres immo. financières		27 – autres immo financières	
020 – dépenses imprévues		024 – Cessions	765 000,00
Total dépenses réelles	5 805 218,00	Total recettes réelles	4 680 664,00
<i>Opérations d'ordre de section à section</i>		<i>Opérations d'ordre de section à section</i>	
14 - Provisions		021 – Virement sect° fonctionnement	470 000,00
040 – Travaux régie	320 000,00	14 - provisions	
Total dépenses d'ordre	320 000,00	040 - Amortissements	155 400,00
		Total recettes d'ordre	625 400,00
001- Déficit reporté	49 782,00	001 – Résultat reporté	
		1068 - Affectation résultat	868 936,00
Total dépenses investissement	6 175 000,00	Total recettes investissement	6 175 000,00

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le budget général de la commune ainsi présenté pour l'exercice 2010.

Débat :

Monsieur Thierry Aufranc se propose d'exposer la philosophie du budget 2010 :

“Le budget d'une commune a besoin de 2 équilibres :

1/ Le 1^{er} équilibre entre fonctionnement et investissement.

Le fonctionnement doit se développer avec maîtrise en préservant au mieux les services rendus à la population.

C'est pourquoi nous portons un effort significatif sur les dépenses de personnel (+10%) avec des emplois aidés par l'état qui nous permettent de former ces personnes et ensuite au terme de leur contrat de les maintenir au sein de nos services municipaux.

L'augmentation du volume de travaux en régie permet également de valoriser les compétences du personnel et d'accompagner la formation des nouvelles personnes recrutées.

Cette part de fonctionnement doit être équilibrée avec un niveau suffisant d'investissement.

Il est important de garder une bonne capacité d'investissement au vu des besoins d'équipements sur la commune de Grabels.

2/Le 2^{ème} équilibre est un équilibre financier.

Pour maintenir cet équilibre nous possédons 4 leviers :

- 1 - les dotations de l'état qui affichent une faible augmentation et des perspectives peu rassurantes au vue de la politique du gouvernement menée auprès des collectivités (suppression de taxe professionnelle)

- 2 – les taux de l'imposition directe qui sont votés par le conseil municipal.

Nous proposons cette année de faire une pause pour l'augmentation des taux d'imposition.

C'est une année de transition pour les investissements, après l'année 2009 consacrée surtout aux importants travaux de la rue du château qui a engendré une hausse des taux d'imposition (TH 3%, TFB 7%, TFNB 3%).

Cependant pour 2011 et 2012 nous serons amenés à augmenter les taux d'imposition pour réaliser les grands projets tel le centre de vie de la Valsière, la maison de l'enfance, la maison commune sur la place de la coopérative.

- 3 – l'emprunt d'équilibre.

Ce levier est nécessaire pour investir dans de gros travaux destinés au bien être de la population.

En effet, l'emprunt permet aux contribuables de payer l'équipement sur sa durée de vie, dès lors que le niveau d'endettement global reste maîtrisé et qu'on négocie un taux d'intérêt fixe et bas.

- 4 – l'autofinancement.

L'excédent dégagé sur la section fonctionnement permet d'affecter une somme sur la section d'investissement.

Avec la série d'équipement à réaliser sur la commune nous aurons besoin d'utiliser ce levier pour participer au financement de ces réalisations.

Nous allons nous attacher à utiliser ces différents leviers pour réaliser les projets de notre programme sur lequel la population nous a élus.

Cette année l'autofinancement (470000€) est en augmentation par rapport à 2009 (374000€).

Augmentation due à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, une augmentation sensible des bases d'imposition et une compensation de l'état des contrats CUI.

L'emprunt d'équilibre prévu pour BP 2010 est de 1M€.

Emprunt qui s'inscrit dans une année de transition avec une baisse des investissements par rapport à 2009 mais avec un travail de préparation sur les projets qui se réaliseront surtout en 2011 et 2012.

2010 année de transition certes mais avec tout de même des réalisations importantes :

1 - Sport :

- *Tribune et vestiaire du stade serge Oltra.*
- *Tambourin (fronton + terrain).*
- *Réfection de 2 cours de tennis.*
- *Skate park.*

2 – Culture :

- *Réfection de l'amphithéâtre de la valsière.*
- *Valorisation du patrimoine de Grabels.*

3 – Voirie :

- *Liaisons douces (entrée Grabels devant garage Clergue jusqu'à l'entrée du centre commercial St Charles).*
- *Aménagement du parking de la Gerbe jusqu'à la place des écoles.*
- *Travaux rue du Perdigal.*
- *Etude pour la réfection du chemin des plans.*

4 – Enfance

- *Acquisition du bâtiment centre multi-accueil petite enfance.*

5 – Administration générale

- *Véhicule spécifique (balayeuse, débroussailleuse) ; du personnel sera formé pour conduire ces véhicules.*
- *Véhicules utilitaires.*
- *Outillages divers afin d'équiper les services techniques pour mener à bien les travaux en régie.*

Monsieur Pascal Heymes : “ Monsieur Aufranc a rappelé d'une part les perspectives dans lesquelles s'inscrivaient ce budget ; et d'autre part le fait qu'il s'inscrit dans une analyse financière prospective sur la durée du mandat. Je regrette de ne pas avoir pu assister à la commission des finances. Mais j'ai pu récupérer le document et ce qui me semble important dans un premier temps, avant d'en voir les différents points, est de resituer les perspectives qui nous attendent. Ce budget représente un premier socle notamment par rapport au budget précédent et par rapport à la stratégie financière précédente. Vous nous proposez une stratégie financière qui va dans le sens que nous ne voulions pas pendant la campagne. Il est proposé dans le cas de l'analyse financière:

- *effectivement, une diminution de l'épargne à terme, compte tenu d'un certain nombre d'emprunts qui vont être réalisés ;*
- *une augmentation très sensible de l'endettement.*

Il y a un ratio un peu technique qui rapporte l'encours de dette sur l'autofinancement ; vous nous aviez dit que celui-ci à partir de 11-12 ans devenait dangereux. Or ce qui nous est proposé dans l'analyse financière est d'aller jusqu'à 19 ans. On est très au-delà de la zone d'alerte

suggérée. Je souhaiterais pouvoir discuter avec la personne qui a présenté l'étude car certains chiffres sont faux. Je ne vous citerai qu'un exemple : dans l'étude financière, il est indiqué que l'annuité de la dette des nouveaux emprunts est de 198K€ en 2011. 3 ans après, après avoir contracté 4M€ d'emprunts supplémentaires, l'annuité de la dette des nouveaux emprunts est toujours de 198K€. C'est mathématiquement et financièrement impossible. Je trouve important et nécessaire d'en parler. Je considère que l'analyse financière, qui a sous-tendu ce premier budget, n'est pas bonne.

Vous prévoyez une pause sur les taux d'imposition, mais l'année prochaine cela ne sera pas le cas. Car dans l'analyse, vous augurez une augmentation pour les deux ans à venir de 7% sur le foncier bâti et de 3% sur la taxe d'habitation. Cela entraînera un supplément d'impôt beaucoup plus important que la seule augmentation que nous avons faite. J'ai refait des tableaux pour montrer l'impact sur différentes catégories de contribuables, et il y a des évolutions considérables de l'ordre de 100 euros par an pour le propriétaire occupant d'une maison moyenne. Il faut dire que la stratégie, que vous proposez, est en rupture avec celle que nous avons proposée aux habitants pendant notre campagne et sur laquelle j'avais bâti le budget 2009. Il m'est extrêmement difficile de valider un budget qui s'inscrit dans une perspective de franchissement d'une zone d'alerte. Dans l'analyse financière, vous admettez aller jusqu'à 19 ans. J'ai refait les calculs à partir des chiffres de l'analyse financière et avec la correction du calcul concernant l'annuité de la dette des nouveaux emprunts. J'arrive à un ration de 25 ans en 2013, très loin de la zone d'alerte que vous aviez vous même fixée à 12 ans dans le DOB. Je suis inquiet et désappointé, que dans le cadre de la stratégie financière et fiscale proposée, on fasse un virage à 180° par rapport à nos objectifs initiaux."

Madame Monique Lanot : "Je suis très surprise d'avoir découvert de pareils chiffres surtout l'évolution et inquiète sur l'évolution du poste du personnel, suite au choix de faire les travaux en régie, mais encore plus concernant le poste "achat du matériel" qui augmente de 120%, alors que celui-ci n'est pas forcément judicieux car il est possible de le louer. C'est de la gestion, il est difficile de gérer sa propre entreprise mais l'argent des autres c'est encore pire" Elle précise que les objectifs à atteindre ne sont pas clairement définis. Quant à l'étude qui a été faite, elle ne voit pas à quoi elle peut bien servir et la trouve sans intérêt.

Monsieur le Maire : "Concernant nos objectifs, ils sont toujours les mêmes c'est à dire équiper Grabels en équipements publics moyens comme cela existe dans les autres communes de l'Agglomération. Sur le temps de notre mandat, nous allons équiper Grabels en voies de circulation en partenariat avec le Conseil Général et l'Agglomération. A partir de l'année prochaine il y aura une augmentation des voies de circulation douces puisque cela figure au budget de cette année. Deuxièmement, il s'agit de faire les équipements publics qui font défaut. C'est pour cela que nous allons réaliser en trois ans en terme d'équipement sportif ce que la commune n'a pas réalisé en 25 ans (le terrain de foot Serge Oltra, le skate park, le terrain de tambourin, les terrains de tennis...). Pour 2011, nous envisageons de créer une véritable crèche municipale, nous commencerons le centre de vie de la Valsière ; la maison commune sur l'esplanade de la Cave coopérative sera, également, mise en chantier. Libre à Monsieur Heymes de penser que la stratégie financière n'est pas adaptée pour réaliser ces équipements mais nous restons fidèles à la réalisation de ces équipements.

Concernant les documents présentés à la commission finances, tout le monde n'a pu être présent à ce moment là, et je retiens l'idée de Monsieur Heymes d'en reconvoquer une. Le document qui a été présenté, comme une analyse financière commandée à un cabinet privé, n'est pas contractuel et je ne suis pas engagé par ce document. Je suis prêt à discuter sur les chiffres mais cela n'est pas à moi à le faire mais avec la personne concernée en commission finances. Je ne pense pas que le budget actuel a été conçu sur la base de ce document car lorsque l'analyse nous a été présentée celui-ci était déjà préparé depuis longtemps. Nous profitons de cette année pour faire tous les investissements qui ont été cités. Monsieur Aufranc

parle d'année de transition, malgré les travaux prévus cette année, car les plus lourds investissements se feront en 2011 et 2012 avec l'installation de la maison commune, avec la possibilité d'installer le CCAS ailleurs, de faire le centre de vie de la Valsière qui permettra de faire vivre ce quartier.

Cette année nous n'augmentons pas les taux d'imposition car cela n'est pas nécessaire compte tenu des travaux prévus mais en 2011 et 2012 il nous sera impossible, si nous voulons continuer à appliquer notre programme, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Je ne peux pas m'engager sur les taux d'imposition des années 2011 et 2012 mais cette année avec un emprunt d'un million d'euros supplémentaire nous pouvons organiser les choses. Il ne faut pas refuser l'emprunt à partir du moment où effectivement le remboursement de celui-ci ne dépasse pas la moyenne de vie d'un équipement. D'autre part, il y a l'autofinancement que nous pouvons utiliser par l'épargne dégagée, plus important que ce qui avait été prévu pour 2009. De même les bases fiscales se sont élargies car Grabels se développe. Les projections que vous faites à population constante n'ont pas de sens si vous n'intégrez pas la progression des bases. Cet agrandissement de Grabels nous devons l'accompagner voilà pourquoi nous envisageons le développement du personnel. Cette augmentation du personnel ne vient pas essentiellement du fait que nous choisissons la régie plutôt que l'appel au privé ; il faut regarder ce qui est le mieux pour le budget de la commune. Mais tout ne peut pas être effectué en régie car certains travaux sont trop importants donc il sera fait appel aux entreprises privées.

Concernant les CUI, il y en a actuellement 13 sur la commune, dont 4 au service animation, pour les 9 autres chaque année il est budgétisé ces postes comme s'ils étaient employés normalement, sans aucune aide. Nous avons anticipé pour pérenniser ces emplois puisqu'ils donnent entière satisfaction."

Madame Nicole Ansidèi demande s'il est possible de voir ce qui est réellement prévu en investissement pour l'année 2010, car cela ne lui paraît pas considérable sauf sur la ligne voirie mais sans détail.

Monsieur Pascal Heymes : "Il est nécessaire d'équiper Grabels, mais pas au prix d'un endettement extraordinaire et d'une fiscalité trop forte. Du moment où vous demandez une analyse financière coûteuse, je ne comprends pas bien à quoi elle sert, si vous ne l'avez pas utilisé pour la préparation du budget"

Monsieur le Maire précise qu'elle a été présentée la semaine dernière donc il paraissait difficile d'attendre les résultats de l'analyse pour la préparation du budget.

Monsieur Pascal Heymes : " Ce qui me gêne dans ce budget c'est que j'ai l'impression que Grabels est tout seul dans son coin. Vous avez décidé d'améliorer le service en consacrant plus de moyens et en effectuant les travaux en régie. Il me semble qu'il aurait, peut-être, été plus judicieux, pour une commune comme Grabels, d'essayer de se rapprocher des autres communes, qui rencontrent les mêmes problèmes, pour voir les coopérations possibles. D'une manière générale, sans rentrer dans les détails, les sources de financement pour 2010 sur les propositions nouvelles que vous faites il n'y a pas de subventions du Conseil Général, ni du Conseil Régional, ni de l'Agglomération. Les seules sources de financement, non liées à l'emprunt, sont les ventes de patrimoine et le versement du promoteur privé dans le cadre du PUP. Tout notre patrimoine, en matière de terrains, est utilisé dans le cadre de cette année de "transition". On augmente les dépenses de personnel alors que les principaux équipements, qui sont annoncés pour les années à venir, n'existent pas. Plus tard ces dépenses seront obligatoires car les équipements seront réalisés mais cette année restons prudents. Il ne me semble pas approprié d'augmenter de plus 10% les dépenses de personnel alors que les bases fiscales n'augmentent que de 3%. Cela va se traduire par une baisse de l'autofinancement.

Dans le détail des dépenses d'investissement, j'ai constaté qu'il y avait une priorité sur le sport, comme l'année dernière avec le stade du Mas d'Armand qui finit avec un coût énorme pour les vestiaires et les tribunes, sans aucune subvention.

Concernant la crèche, on ne sait toujours pas combien cet équipement va coûter et les inscriptions budgétaires ne nous le disent pas. Cela fait plusieurs conseils que je demande que soit traité en commission d'urbanisme, la commission ad hoc pour la présentation d'un projet mais rien n'est fait. Il est difficile de prendre position lorsque l'on n'a pas tous les éléments.

Sur les liaisons douces, il y a une augmentation des coûts par rapport à l'année dernière. Pour le poste voirie, je souhaiterais qu'il y ait un détail dans le budget de ces opérations pour plus de clarté car cela permet aux conseillers une vision des types d'opérations que la municipalité projette de faire ; et cela permet, au compte administratif, de connaître ce qui a été dépensé. Au niveau de la forme, il y a une régression dans la mesure où l'on agrège des choses, pourquoi ne pas mettre en opération individualisée les opérations qui dépassent 100 000 euros ?

Dernier point, on prévoit un certain nombre de travaux de voirie à l'intérieur de la commune, dont certains vont desservir des parcelles privées constructibles, et j'en suis surpris car je n'ai pas vu dans le budget de recettes au titre de la PVR, alors que ce principe a été voté à l'unanimité par le conseil. Donc pour tous ces points là, ce budget me paraît très décevant”.

Monsieur le Maire répond que “concernant les subventions, bien sûr les demandes seront faites, mais pour l'élaboration du budget, qui est sérieux, il ne faut pas mettre à l'avance des subventions qui ne sont pas décidées. Il s'agit d'une gestion prudentielle. Un certain nombre de collectivités ont investi plus 7 millions d'euros dans ce village, l'année dernière, et ils continueront soit en donnant des subventions dans des opérations où nous serons les maîtres d'ouvrage ; soit ils le seront, comme cela sera le cas pour la route de Montferrier pour l'année 2011. Tout cela contribue à équiper Grabels.

Concernant la vente du patrimoine, il s'agit d'un terrain qui se situe entre deux parcelles sous la ligne à haute tension donc non exploitable. Le Groupe Arcade ayant acheté les deux parcelles autour, et afin de réaliser leur opération de logements sociaux, ils nous ont sollicité pour acquérir notre parcelle. Je suis fier d'avoir vendu ce terrain à un prix supérieur à l'estimation des domaines. En échange nous avons demandé au groupe une participation à l'aménagement des voies qui sont au dessus, et des zones vertes qui sont autour des habitants. Nous avons ensemble adopté un PLU dans lequel nous avons mis en emplacement réservé sur l'ensemble du terrain qui se situe à côté de l'amphithéâtre, et nous voulons créer un petit jardin à proximité de celui-ci. Ce terrain appartient à une personne privée et nous l'échangeons avec le terrain en face, plus grand, et ayant plus de valeur mais moins facile à équiper. Dans cet échange nous avons une soulte non négligeable. Cette somme servira à l'équipement de ce jardin et du centre de vie de la Valsière. Ces deux opérations sont parfaitement justifiées et programmées de longue date.

Si on défend des projets d'intérêt général devant les collectivités publiques, on obtiendra des subventions comme nous les avons eues jusqu'à présent.”

Monsieur Pascal Heymes : “ Pour la vente du terrain au Groupe Arcade, il n'y a pas de problèmes. En revanche, sur l'autre terrain, ce qui aurait été plus judicieux, c'est que la commune aménage ce terrain car les excédents dégagés c'est la commune qui en aurait bénéficiés, et ils seront sûrement supérieurs à la soulte versée. D'autres collectivités ont tenu ce rôle d'aménageur pour financer des équipements collectifs. Elles arrivent ainsi à réaliser des hauts niveaux d'équipements sans grand endettement.”

Monsieur le Maire précise qu'il s'agisse du terrain de Monsieur Lemoine-Boucaud ou du terrain, qui est en dessous, de GGL nous avons exigé dans le PLU que ces terrains fassent parti d'un aménagement d'ensemble dans lequel il y aura des équipements collectifs. Au départ les

deux groupes n'arrivaient pas à s'entendre donc nous leur avons signifié qu'ils ne feraient rien sur leur terrain au regard du PLU. Aujourd'hui ils ont décidé de présenter un projet ensemble."

Monsieur Thierry Aufranc : " L'étude prospective pourra être présentée lors d'une prochaine commission finances. Les données présentées dans cette analyse sont amenées à évoluer en fonction de l'avancement du budget."

Monsieur Aufranc détaille les opérations de voirie et fournit un document détaillé à l'assemblée relatif à celles-ci.

Madame Monique Lanot demande des précisions sur le lieu du projet du "Mas des Oliviers", s'il se situe bien derrière le garage Clergue.

Monsieur Pascal Heymes précise qu'il est bien d'avoir cette liste mais pour des opérations à 300 000 euros et autres, il est plus simple de faire une opération individualisée.

Monsieur le Maire répond que s'il est d'accord on intègre la liste qui vient d'être remise dans le budget.

Monsieur Pascal Heymes précise que ce qui est intéressant pour les personnes qui viennent consulter le Compte Administratif c'est qu'il y ait une opération par ligne. C'est la base de l'information.

Madame Nicole Ansidéï demande s'il est possible de voir d'autres chapitres d'investissement et des précisions sur les montants inscrits pour la rue du Château.

Madame Monique Lanot demande ce qui est inscrit dans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des factures non réglées et des provisions faites pour les litiges.

Madame Nicole Ansidéï énumère les différentes sommes destinées soit aux travaux soit aux études. Elle demande des précisions sur les 63 000 euros d'une PAE sur la Valsière.

Monsieur Pascal Heymes indique que s'il s'agit des deux PAE de la Valsière, il aurait été plus logique de mettre des équipements de la Valsière plutôt que sur Gimel.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une remarque très positive.

Madame Nicole Ansidéï indique que les PAE ne concernent aucune des zones que l'on souhaite équiper.

Madame Monique Lanot demande le détail du matériel roulant pour un montant de 390 000 euros.

Monsieur Thierry Aufranc répond qu'il s'agit de véhicules spéciaux (tracteur débroussailleur, balayeuse, moto de la police municipale...).

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Monsieur le Maire propose un vote par chapitre.

Vote :

Section de fonctionnement :

6 voix contre : Pascal HEYMES, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Alfred GRISOT D'ALLANCE, Vincent CERCLET.

Adopté à la majorité.

Section d'investissement:

6 voix contre : Pascal HEYMES, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Alfred GRISOT D'ALLANCE, Vincent CERCLET.

Adopté à la majorité.

AFFAIRE N°2

FINANCES – Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2010

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

A la suite de la transmission de l'état fiscal 1259 par les services de l'Etat, il s'avère que l'augmentation des bases fiscales entraîne à elle seule près de 100 000 € de contributions supplémentaires par rapport au réalisé 2009, soit un produit fiscal de 3 122 879 € suffisant à l'équilibre budgétaire.

Aussi, je vous propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale votés en 2009, soit :

- taxe d'habitation = 17.53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties = 23.19 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties = 87.80 %

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°3

ADMINISTRATION GENERALE : Préparation de la rentrée scolaire 2010-2011

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Yannick Alexandre, Adjointe déléguée :

Par courrier du 1^{er} mars 2010, l'Inspecteur d'Académie portait à notre connaissance l'ouverture d'un 7^{ème} poste à l'école maternelle.

Cette mesure doit recevoir l'agrément du Conseil Municipal et il convient de prendre toutes dispositions pour assurer l'accueil des élèves.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée de bien vouloir accepter les mises à dispositions suivantes :

- 1 salle de classe déjà existante.
- 1 agent communal pour occuper le poste d'agent territorial des services des écoles maternelles auprès du nouvel enseignant.
- Des animateurs dans le cadre de l'ALAE.

Il est précisé que le nettoyage des locaux supplémentaires et le service au restaurant scolaire sont déjà organisés pour accueillir les enfants.

Les dépenses afférentes à l'ouverture d'une 7ème classe sont inscrites au budget primitif 2010.

Débat :

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'ouverture de classe pour l'école primaire est en préparation pour l'année prochaine.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°4

ADMINISTRATION GENERALE : Mise à disposition de terrain à une association communale.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Par délibération du 10 décembre 2007, le conseil municipal avait approuvé les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association « TEAM GRAVITY RIDERS » pour l'exercice exclusif de ses activités déclarées et avait autorisé le maire à signer le document.

La parcelle communale est toujours située derrière le stade Serge Oltra dans le prolongement du skate parc.

Afin de mieux appréhender les activités de cette association et d'un commun accord avec son président, il est proposé d'actualiser les dispositions de la dite convention.

A toutes fins utiles, je vous propose :

- *d'approuver la convention dont un modèle est joint à la présente.*
- *de m'autoriser à la signer au nom de la commune.*

PJ : descriptif et plan des installations réalisées pour cette pratique sportive.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE - POLICE MUNICIPALE : Renouvellement de la convention avec l'Association Vétérinaires pour tous pour la gestion des populations félines errantes.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'Association Vétérinaires pour tous.

Il rappelle au conseil municipal que le service de fourrière animale est assuré par la SPA de l'agglomération de Montpellier, mais que la gestion des populations de chats errants incombe à la commune qui doit assurer la stérilisation et la remise en liberté de ces animaux en raison de leur utilité sanitaire. Ainsi ; des interventions vétérinaires doivent être pratiquées et l'association « Vétérinaires pour tous » se propose de répondre à cette obligation par l'intermédiaire d'une convention fixant les modalités et la tarification d'intervention selon un barème en points d'unité de stérilisation en fonction de l'importance de la campagne menée.

Il faut savoir qu'en 2009, cette convention n'a pas fait l'objet d'un renouvellement, du fait que nous avons encore en notre possession des bons de stérilisation. A ce jour, nous ne pouvons plus opérer les félins afin qu'ils ne se reproduisent plus sur la commune, le service de Police étant en rupture de stock.

Il est aujourd'hui nécessaire de pouvoir obtenir de nouveaux bons de stérilisation afin d'éviter la prolifération de ces félins.

Ce document a été joint en annexe.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- *d'approuver le contenu de la dite convention.*
- *de l'autoriser à la signer au nom de la commune.*

Débat :

Monsieur le Maire : « Nous avons prévu de renouveler cette convention, mais après réflexion nous avons un peu enquêté et nous nous sommes aperçus que cela posait un problème. Je vous propose d'écouter Madame Christine Galant et sur cette base nous prendrons une décision collectivement. »

Madame Christine Galant: « Normalement le renouvellement d'une telle convention ne pose pas de problèmes majeurs mais ici elle pose quelques soucis tant par son contenu que par une demande qui a été faite, dans le cadre des dossiers de subvention 2010, d'une association « L'école du Chat » qui existe depuis 35 ans à l'échelon national, et qui, sur Grabels s'occupe de la même population dans des conditions plus difficiles car elle n'a pas de subvention de notre part. Elle s'occupe de traiter la population de chats errants ou sauvages. Cette association composée de 15 personnes, vivant et résidant sur la commune, a stérilisé depuis la création de son antenne locale à Grabels, 95 chats et chattes sur notre territoire.

Je regrette l'absence de Monsieur Cerlet, qui est le spécialiste en la matière, car il est membre de l'association Vétérinaire pour Tous. La convention qui est proposée exclu « L'école du Chat ». Cela me gêne particulièrement dans la mesure où il y a des lacunes dans la rédaction et notamment elle laisse à la charge de la commune et des agents territoriaux beaucoup de travail en cas de défaillance de l'association. L'association signataire est la SPA, avec V.P.T, la commune et CPF34 qui est un comité de protection féline, émanation de V.P.T. Cela fait un

microcosme qui agit sous couvert des vétérinaires et que les associations composées de bénévoles sont complètement écartées. Donc en l'état, je vous propose de ne pas voter cette convention. »

Madame Nicole Ansidéi demande s'il est possible de connaître le nom du Président de l'association « L'école du Chat ». « Je pense qu'il est préférable de sursoir à cette délibération car il n'y a rien d'urgentissime à prendre une décision ».

Madame Christine Galant précise que le problème est que la commune n'a plus de bon de stérilisation. Mais elle pense que cela peut attendre un mois et ainsi revoir cette convention, discuter avec les adhérents de « l'Ecole du Chat ». Il n'y a pas de Président sur Grabels mais un relais qui est dirigé par Madame Gadéa Myriam.

Madame Nicole Ansidéi demande si c'est une association Grabelloise.

Madame Christine Galant répond que cette association est située sur Montpellier mais elle intervient sur la commune à travers son antenne.

Monsieur le Maire propose de faire une commission municipale sur ce point afin d'entendre les différents partis et trouver comment régler la question. Il est donc plus sage de reporter cette décision.

Monsieur Pascal Heymes propose de faire une mini consultation et exprime son accord pour le report.

La présente affaire est reportée à un prochain conseil.

AFFAIRE N°6

FURBANISME : Projet de vente d'un terrain communal – Groupe ARCADE.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Le Groupe ARCADE de Montpellier projette la réalisation d'une opération essentiellement composée de logements à caractère social dans le secteur de « la Valsière ».

L'une des parcelles concernées par ce projet appartient à la commune ; elle est cadastrée section AR n°27 pour une superficie de 3 458 m².

L'estimation domaniale reçue en mairie le 18 février 2010, fixe à 207 480 € la valeur vénale de ce terrain.

Après discussion avec les responsables du Groupe ARCADE, il est proposé de céder ce bien pour un montant de 220 000 euros et avec votre accord, je signerais le compromis de vente à intervenir (joint en annexe).

Débat :

Monsieur Pascal Heymes demande ce qui est attendu par rapport aux voiries.

Monsieur le Maire répond que concernant la voie qui monte pour aller jusqu'au terrain d'Arcade c'est la SERM et l'Agglomération qui réalisera cette voie prénommée "Rue Ronchin" ; avec la réalisation d'un plateau de retournement, d'un jardin et d'une voie liaisons douces afin que les résidents des hauts de Grabels puissent utiliser cette voie.

Monsieur Pascal Heymes demande le nombre de logements du projet.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a 65 logements sociaux et un logement de concierge.

Madame Nicole Ansidéï demande si la largeur de voirie est suffisante.

Monsieur le Maire indique qu'un plateau de retournement sera fait et que tout est mise en oeuvre pour que la voirie soit conforme aux différentes exigences (ramassage ordures et pompiers).

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°7

URBANISME : Projet « Liaisons douces » - Cession gratuite de terrain (Consorts CLERGUE)

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Dans le cadre du projet « Liaisons douces », nous avons été amenés à négocier la maîtrise foncière de divers terrains concernés par l'emprise du futur réseau des pistes cyclables.

Les Consorts CLERGUE domiciliés Route de Montpellier à Grabels nous ont fait part de leur accord pour la cession gratuite d'une partie des parcelles leur appartenant, pour une superficie globale de 386 m² et répartie comme il suit :

- *Section BB n°136 : 55 m² (cf. plan annexé).*
- *Section BB n°137 : 331 m² (cf. plan annexé).*

Avec votre accord, je signerai l'acte valant transfert de propriété.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°8

URBANISME : Projet « Liaisons douces » - Cession gratuite de terrain (Monsieur Philippe JOURDAN)

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Dans le cadre du projet « Liaisons douces », nous avons été amenés à négocier la maîtrise foncière de divers terrains concernés par l'emprise du futur réseau des pistes cyclables.

Monsieur Philippe JOURDAN domicilié 674 Route de Montpellier à Grabels nous a fait part de son accord pour la cession gratuite d'une partie de sa parcelle section BA n°94, pour une superficie de 41 m²(cf. plan annexé).

Avec votre accord, je signerai l'acte valant transfert de propriété.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°9

URBANISME : Projet d'échange de terrain – SCI du Domaine de la Valsière / Commune de Grabels.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

C'est en Mars 2009 que Monsieur Philippe LEMOINE-BOUCAUD nous a contactés pour nous faire part d'un projet immobilier sur un terrain appartenant à la SCI du domaine de la VALSIERE et situé au lieu-dit « L'Arbre Blanc ».

A la suite de diverses entrevues, nous sommes parvenus à un accord de principe consistant à échanger une parcelle communale cadastrée section AE n°5 lieu dit « L'Arbre Blanc » de 7055 m² contre la parcelle cadastrée section AE n°10 lieu dit « L'Arbre Blanc » de 2 545 m², propriété de la dite SCI.

Deux remarques importantes sont à souligner :

- La parcelle AE n°10 fait l'objet de l'emplacement réservé n°68 au PLU Communal (création et aménagement d'un espace vert, aire de jeux, équipement à caractère social,...).
- Suivant estimation domaniale, la valeur vénale des dits terrains a été fixée à :
 - Terrain privé : 147 700 €.
 - Terrain communal : 472 700 €.

Il est proposé de donner suite à cet échange moyennant le versement d'une soulte de 325 000 € au profit de la commune.

Avec accord, je signerai la promesse d'échange à intervenir dont une copie est annexée à la présente.

Débat :

Monsieur Pascal Heymes indique qu'il ne s'agit pas d'une bonne opération et qu'il aurait souhaité que la commune joue le rôle d'aménageur sur ces terrains.

Monsieur le Maire répond que ce terrain est échangé pour qu'il s'intègre dans un aménagement d'ensemble de deux aménageurs avec la réalisation d'un aménagement public. Il trouve que cette opération a été bien menée.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

6 voix contre : Pascal HEYMES, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Alfred GRISOT D'ALLANCE, Vincent CERCLET

Adopté à la majorité.

AURBANISME : Projet d'acquisition de terrains – Propriété de Mme Anne KAVEMANN.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Sur les Conseils du Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête publique du PLU, Mme Anne KAVEMANN, domiciliée à Montpellier 12 rue Marceau, a adressé un courrier courant juillet 2009 pour nous proposer la vente de deux parcelles lui appartenant.

Les dites parcelles sont cadastrées comme il suit :

- *Section BL N°62 route de Bel Air : 1 225 m².*
- *Section BT N°165 Lieu dit « Reclux » : 4 897 m².*

et respectivement situées en zone UD et N1 du PLU ; sauf de souligner que la n°62 fait l'objet de l'emplacement réservé n°6 pour « réalisation d'un ouvrage hydraulique route de Bel Air (type rétention) »

L'estimation domaniale reçue courant septembre 2009, fixe les valeurs vénales suivantes :

- *BL N°62 : 98 000 €*
- *BT N°165 : 39 176 €*

Compte tenu de l'importance des coûts susvisés une négociation a été engagée et après échanges de courriers, Mme Anne KAVEMANN a confirmé par écrit le 05/02/2010 qu'elle acceptait nos propositions, à savoir :

- *BL N°62 : 40 000 €*
- *BT N°165 : 4 000 €*

Avec votre accord, je signerais l'acte valant transfert de propriété sur la base d'un coût global de 44 000 €, au lieu des 137 176 € fixés par les domaines. (cf plan annexé).

Débat :

Madame Monique Lanot trouve qu'il est rare qu'une personne accepte de céder un terrain largement en dessous des estimations des domaines, c'est à souligner.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une dame âgée qui voulait se débarrasser de ces deux terrains. Nous lui avons fait une offre avant les estimations et elle a accepté le montant que nous avons fixé. Cela permet de faire baisser le prix des terrains.

Monsieur Pascal Heymes fait la comparaison des prix au m² entre ces terrains et ceux de la Valsière. Il trouve cela curieux.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas le seul dans ce cas, mais la méthode la plus correcte pour une commune est de se référer à cette évaluation et à partir de là réfléchir.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°11

URBANISME-VOIRIE: Intégration dans le domaine public communal.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Dans le cadre du permis de construire n° 03411607M0017 délivré au nom de BOUYGUES IMMOBILIER en date du 27 décembre 2007, une bande de 3 mètres le long de la rue de la Valsière est prévue en cession gratuite afin de réaliser une piste cyclable. De plus pour créer un accès sécurisé à la Résidence « Les Trois Horizons » rue Antoine Jérôme Balard, un tourne à gauche a été réalisé sur l'emprise publique actuelle et de ce fait le trottoir a été déplacé.

La Société Bouygues Immobilier se propose de nous céder la bande de 3 mètres ainsi que la partie représentant le nouveau trottoir. Cette cession cadastrée AE n° 201 est d'une superficie de 334 m².

Je vous propose donc de formaliser l'intégration de cette parcelle dans le domaine public communal.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°12

URBANISME-VOIRIE: Régularisation alignement.

Exposé :

Monsieur le Maire présente l'affaire :

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire déposé par la SARL LOCAVENTE au 369 rue de la Valsière en date du 21 décembre 2009, il s'avère que l'alignement de la rue n'est pas finalisé et que les travaux de voirie sont réalisés.

Pour le dossier de permis de construire, il est nécessaire que soit fournie une servitude de passage obtenue auprès de la SCI DELTA, propriétaire, qui a cessé toute activité depuis plusieurs années, afin de permettre l'accès à la propriété pour réaliser le projet.

L'alignement de la voie est représenté par l'emplacement réservé n° 74 au PLU et impacte les parcelles cadastrées AH n° 21 et n° 22 d'une superficie respective de 42 m² et 4 m² représentant la cession à régulariser.

En son temps (27 novembre 1992) un acte de vente avait été signé entre la commune et la SCI DELTA afin de formaliser cette cession moyennant une somme forfaitaire de 2 300 Frs (deux mille trois cent francs) ; mais ce document n'a jamais été soumis au conseil municipal.

Le notaire chargé du dossier de la cessation d'activité de la SCI DELTA, se propose de régulariser la cession de l'alignement et demande à ce que la commune délibère en ce sens ; étant précisé que cette régularisation intervient sans frais pour la commune.

Il est proposé d'approuver la promesse de vente originelle et de confier la réitération par acte authentique à Maître DENJEAN Michel, Notaire à LUNEL (34400) 21 avenue Victor Hugo.

(cf promesse de vente jointe en annexe)

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

Information des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Décision du 15 mars 2010 – Recours en appel devant la CAA de Marseille contre le jugement du TA du 2 octobre 2009 annulant l'autorisation d'exploiter la décharge d'inerte par la SOVAMI : décide d'autoriser Maître Cayla –Destrem avocats associés A5 à Paris 17, 47 avenue de Villiers, à représenter les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'appel de Marseille dans le cadre de l'instruction de l'appel présenté par la SOVAMI contre le jugement N°0704175, 0704280 du 2 octobre 2009 rendu par le Tribunal administratif de Montpellier.

Le jugement précité frappé du présent appel a annulé l'arrêté en date du 8 août 2007 par lequel le Préfet de la région Languedoc Roussillon a autorisé la société SOVAMI à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire des communes de Grabels et de Juvignac.

Le contentieux oppose la société SOVAMI et la commune de Juvignac, la CAA a entendu solliciter la commune de Grabels puisque l'autorisation d'exploiter est sur son territoire.

Décision du 23 mars 2010 – Référé expertise devant le Tribunal Administratif de Montpellier mur de soutènement rue du château Commune de Grabels :

Décide d'autoriser Maître Gaëlle d'Albenas du cabinet d'avocats Gilles Margall à Montpellier, à défendre les intérêts de la Commune devant la Tribunal administratif de Montpellier en déposant :

- un référé expertise destiné notamment à préciser la nature et l'importance des travaux à exécuter ou des moyens à mettre en œuvre pour mettre fin aux désordres constatés sur le mur de soutènement au droit des propriétés Georges et Claude Rigal dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Château et déterminer l'imputabilité de ses désordres auprès des constructeurs Ingérop conseil ingénierie et le groupement SCREG Sud Est et RAZEL.

Décision du 23 mars 2010 – Référé provision Tribunal Administratif de Montpellier mur de soutènement rue du château Commune de Grabels contre Ingérop Conseil Ingénierie :

Décide d'autoriser Maître Gaëlle d'Albenas du cabinet d'avocats Gilles Margall à Montpellier, à défendre les intérêts de la Commune devant la Tribunal administratif de Montpellier en déposant :

- un référé provision destiné à condamner la société Ingérop conseil et Ingénierie à verser à titre de provision à la commune de Grabels la somme nécessaire à la rehausse du mur situé au droit de la parcelle de M Georges Rigal rue du château.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pascal Heymes demande la date du prochain conseil.

Monsieur le Maire lui répond qu'il se déroulera dans les quinze premiers jours de mai et on pourra choisir un lundi.

A 20h15, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole au public pour un échange citoyen.

SIGNATURES

Le Président
René REVOL

Le Secrétaire
Patricia BERNARD

Les membres,

<i>Pascal HEYMES</i>	<i>Nicole SORRIAUX</i>	<i>Jean-Louis PAGES</i>	<i>Christine GALANT</i>
<i>Bruno FLACHER</i>	<i>Nancy CHAMUSSY</i>	<i>Richard CAMPOS</i>	<i>M.A ALEXANDRE</i>
	<i>Procuration à Thierry Aufranc</i>		
<i>Jacqueline MARTICHON</i>	<i>Thérèse LAIGNELET</i>	<i>J.P OLIVARES</i>	<i>Sylvain NICOLE</i>
<i>Procuration à Nicole Sorriaux</i>		<i>Procuration à Richard Campos</i>	
<i>Pascale MIDOL</i>	<i>Jean-Pierre DIVET</i>	<i>Dominique DANCE</i>	<i>Claire JABADO</i>
<i>Procuration à Claire Jabado</i>		<i>Procuration à Bruno Flacher</i>	
<i>Patricia BERNARD</i>	<i>Christophe CORP</i>	<i>Thierry AUFRANC</i>	<i>Claire GONDRAN</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Procuration à Sylvain Nicole</i>		<i>Procuration à Marie-Annick Alexandre</i>
<i>Clément VERNEDAL</i>	<i>Eric FABBRIZIO</i>	<i>Jean-Paul COURT</i>	<i>Monique LANOT</i>
<i>Nicole ANSIDEI</i>	<i>Marie-Thérèse AVELAN</i>	<i>Vincent CERCLET</i>	<i>Alfred GRISOT D'ALLANCE</i>
		<i>Procuration à Nicole Ansidéï</i>	